

# ENQUETE PUBLIQUE

relative au

## PROJET D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE PARTIELLE DE FELINES (43)



## SYNTHESE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Période de l'Enquête : du mercredi 21 février 2024 à 09h30 au vendredi 22 mars 2024 à 16h30.

Commissaire Enquêteur : Pascal MANSION

Pièce Jointe : Annexe IV-10 – 189 contributions « web »  
Annexe IV-11 – 16 contributions « Courriers »

En application des prescriptions de l'article R 123-18 du code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous remettre ce procès-verbal de Synthèse destiné à porter à votre connaissance les observations exprimées par le public au cours de l'enquête publique menée conformément à la décision E23000158/63 en date du 03 Janvier 2024 de Madame BADER-KOZA-présidente du Tribunal Administratif à Clermont-Ferrand (63) et l'arrêté n°2024/05 de Monsieur Philippe MEYZONNET, maire de Félines (43).

Je vous rappelle que vous disposez d'un délai réglementaire de 15 jours, à compter du 29 mars 2024, soit jusqu'au samedi 13 avril 2024 inclus, pour produire, si vous le jugez opportun, un mémoire en réponse aux points soulevés dans ce document.

## I- OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique, qui concerne le « **Projet d'élaboration de la carte communale partielle de la commune de Félines** », s'est déroulée du 21 février 2024 au 22 mars 2024.

Les permanences du commissaire enquêteur se sont tenues, dans la salle du conseil de la mairie de Félines où chacun a pu venir s'informer et consulter le dossier d'enquête. J'ai procédé le 22 mars 2024 à 16 heures 30 à la clôture de cette consultation à l'issue de la quatrième et ultime permanence.

Le public disposait d'un registre papier et d'un registre dématérialisé pour contribuer à l'enquête publique par des observations. Ces deux registres ont été accessibles au public pendant toute la durée de l'enquête.

### \* Observations du registre papier :

**Vingt-Trois (23) contributions** ont été rédigées sur le registre papier :

Lors de la première permanence, le 21/02/2024, **un (01) visiteur** s'est présenté. **Aucune observation** n'a été déposée mais cette personne a cependant souhaité connaître les modalités de dépôt d'une observation.

Lors de la seconde permanence, le 01er/03/2024, **huit (08) visiteurs** se sont présentés. **Trois (03) observations** ont été formulées.

Lors de la troisième permanence, le 13/03/2024, **dix (10) personnes** sont venues à la rencontre du commissaire enquêteur et **six (06) observations** ont été écrites sur le registre.

Lors de l'ultime permanence, le 22/03/2024, **Vingt-Trois visiteurs (23)** ont souhaité me rencontrer. Parmi ces personnes, 07 membres du « *Collectif pour la Qualité de Vie de Félines* » venus expliquer leurs motivations et inquiétudes. **Trois (03) contributions** ont été rédigées.

Lors de cette dernière permanence, **Onze (11) courriers** m'ont été remis. Quelques courriers sont des doublons de contributions web.

En dehors des permanences, **Onze (11) observations** ont été inscrites sur le registre.

\*Observations du registre dématérialisé :

**Mille Trois Cent Quatre Vingt (1380) personnes** se sont connectées sur le site web dédié à l'enquête, **Cent Soixante Huit (168)** d'entre-elles ont téléchargé des documents.

**Cent Quatre-vingt-Neuf (189) contributions** ont été déposées sur le registre dématérialisés.

Cent Cinquante et Un (151) visiteurs ont déposé au moins une contribution. Parmi l'ensemble des contributions, **Quatre-Vingt-Dix (90)** ont été déposées par une personne « **Anonyme** ».

Des contributions ont été transmises en utilisant la même adresse IP (Internet Protocol address = suite de numéro attribué à chaque appareil connecté à Internet). Certaines de ces contributions sont anonymes, d'autres anonymes et avec une identité et d'autres par la même personne identifiable.

Récapitulatif des contributions émises à partir d'une même adresse IP :

Contributions émises par la même adresse IP	Dates et heures	Contributeurs	Avis
01	22/02/24 à 10h53	Anonyme	Défavorable
03	26/02/24 à 11h37	Camille BRICAUD Félines 43	Défavorable
04	26/02/24 à 11h51	Anonyme	Défavorable
05	26/02/24 à 12h06	Anonyme	Défavorable
06	27/02/24 à 16h45	Bernard BRICAUD- Félines 43	Défavorable
07	27/02/24 à 19h54	Didier MACE – Moelan/Mer 29	Défavorable
08 (D)	01/03/24 à 09h37	Anonyme	Défavorable
09	01/03/24 à 09h43	Anonyme	Défavorable
55	15/03/24 à 09h49	Catherine BRICAUD -Félines 43	Défavorable
118	20/03/24 à 02h25	Anonyme	Défavorable
119	20/03/24 à 03h11	Anonyme	Défavorable
122	20/03/24 à 11h34	Anonyme	Défavorable
146	21/03/24 à 13h47	Catherine BRICAUD -Félines 43	Défavorable
162	22/03/24 à 09h28	Anonyme	Défavorable
172	22/03/24 à 12h43	Anonyme	Défavorable
15 (D)	03/03/24 à 10h25	Laurent COSTON – Félines 43	Défavorable
56	16/03/24 à 12h23	Isabelle PETIT-JEAN – Félines 43	Défavorable
16	03/03/24 à 21h59	Édouard BRICAUD – Félines 43	Défavorable
63	17/03/24 à 13h16	Sylvie MIRALLES – Sancerre 18	Défavorable
67	17/03/24 à 13h49	Anonyme	Défavorable
73	17/03/24 à 15h01	Anonyme	Défavorable
74	17/03/24 à 15h03	Anonyme	Défavorable
75	17/03/24 à 15h24	Anonyme	Défavorable
92	17/03/24 à 20h43	Anonyme	Défavorable
94	17/03/24 à 21h13	Anonyme	Défavorable
23	05/03/24 à 18h59	Christine MATHIEU – Félines 43	Défavorable
129	20/03/24 à 20h00	Christine MATHIEU – Félines 43	Défavorable
32	06/03/24 à 15h32	Françoise ROUSSET – Félines	Défavorable
110*	19/03/24 à 14h37	Anonyme	Défavorable
111*	19/03/24 à 14h37	Anonyme	Défavorable
51	12/03/24 à 20h59	Anonyme	Défavorable
104	18/03/24 à 20h57	Anonyme	Défavorable

52 138	13/03/24 à 10h04 21/03/24 à 10h11	Patrick MICHEL-Félines 43 Anonyme	Défavorable Défavorable
54 164 170	14/03/24 à 19h38 22/03/24 à 10h00 22/03/24 à 12h00	Anonyme Anonyme Anonyme	Favorable Favorable Favorable
57 61	16/03/24 à 14h36 16/03/24 à 21h26	Anonyme Anonyme	Favorable Favorable
65 66 69	17/03/24 à 13h45 17/03/24 à 13h46 17/03/24 à 14h03	Anonyme Anonyme Anonyme	Défavorable Défavorable Défavorable
81 83 124 140	17/03/24 à 19h30 17/03/24 à 19h47 20/03/24 à 11h43 21/03/24 à 13h09	Sébastien JOUVHOMME – Félines Jérémy JOUVHOMME – Félines 43 Anonyme Jean JOUVHOMME - Félines	Favorable Favorable Favorable Favorable
85 88	17/03/24 à 20h07 17/03/24 à 20h22	Camille BRICAUD – Félines 43 Philippe ROUZEAU- Quimperlé 29	Défavorable Défavorable
87 89	17/03/24 à 20h18 17/03/24 à 20h26	Anonyme Anonyme	Défavorable Défavorable
128 131	20/03/24 à 19h05 20/03/24 à 20h45	Anonyme Alexandre DARLE	Favorable Favorable
136 137	21/03/24 à 09h27 21/03/24 à 09h34	Anonyme Anonyme	Défavorable Défavorable
141 (D) 142 (D) 143 (D) 144 (D) 145 (D)	21/03/24 à 13h15 21/03/24 à 13h30 21/03/24 à 13h32 21/03/24 à 13h34 21/03/24 à 13h47	Collectif Pour la Qualité de Vie à Félines Collectif Pour la Qualité de Vie à Félines	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable
148 155	21/03/24 à 18h07 21/03/24 à 21h59	Christelle MONTEGU Anne BENOIST	Défavorable Défavorable
152 153	21/03/24 à 21h30 21/03/24 à 21h35	Damien MALFANT – Félines 43 Sonia COSTE – Allègre 43	Favorable Favorable
160 174	22/03/24 à 07h52 22/03/24 à 13h37	Morgane BRIARS Anonyme	Défavorable Défavorable
163 177 (D) 189	22/03/24 à 09h38 22/03/24 à 14h38 22/03/24 à 16h29	Isabelle ESTABLE – Félines 43 Isabelle ESTABLE – Félines 43 Isabelle ESTABLE – Félines 43	Défavorable Défavorable Défavorable
167 169 (D) 175	22/03/24 à 11h35 22/03/24 à 11h59 22/03/24 à 14h01	Valérie MONTEIL – Félines 43 Collectif Pour la Qualité de Vie à Félines Anonyme	Défavorable Défavorable Défavorable
178 181	22/03/24 à 15h10 22/03/24 à 15h48	Anonyme Anonyme	Défavorable Défavorable
179 (D) 187	22/03/24 à 15h37 22/03/24 à 16h19	Christophe ROUGE – Montluçon 03 Christophe ROUGE – Montluçon 03	Défavorable Défavorable
186 188	22/03/24 à 16h17 22/03/24 à 16h19	Maxime ESTRADE – St Jean d'A. 43 Karen LAFOREST – St Jean d'A. 43	Favorable Favorable

\* doublon

(D) = Documents joints à la contribution

### \*Mél et courriers papiers adressés au Commissaire enquêteur :

Seize (16) lettres m'ont été remises ou adressées,

Pour rappel, l'enquête publique n'est pas une enquête technique ; elle est destinée à provoquer une participation du public dans le cadre d'un projet susceptible d'impacter l'environnement.

Dans le cas présent, on ne peut que noter le très grand intérêt porté par le public au projet de carte communale partielle de Félines. Cette commune comptait 317 habitants dont 262 âgés de plus de 15 ans au dernier recensement de 2020 (source INSEE).

Vu le nombre important de contributions et la longueur de certaines nous avons choisi de les synthétiser et de les regrouper par thèmes abordés. Chaque observation est identifiable par son numéro (Cf Sommaire).

## I – ANALYSES DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC :

### I-01/Le Rapport de Présentation et l'Enquête environnementale :

Mme VEGIS (12) note que les « *cartes ne sont pas datées, ...le document de présentation a été rédigé avant 2020, il s'appuie sur des chiffres et des faits obsolètes* »

M COSTON (15) « *remet en cause les études* » et certaines données. Il s'interroge sur « *les commerces de Félines....sur l'utilisation du chemin de fer* »

Mme MONTEIL (17) affirme que « *les documents publiés...comportent des incohérences, absences de dates ou de libellés, des non-dits, des informations fausses* »

Ces anomalies, mauvaises informations constatées dans le dossier sont rapportées par plusieurs contributeurs : 21+23+32+34+35+37+45+46+47+50+56+150+155+160+179+182----

### I-02/Zone constructible – zone d'habitations :

M RABIN (18) demande que sa parcelle B322 soit incluse dans la zone constructible.

M ARNAUD « *attire l'attention (sur) la parcelle 1207 qui est en zone constructible, alors que ce terrain est très humide. Une voire plusieurs sources arrivent sur (sa) parcelle 1208* »

M DOLS (47) pense « *qu'un lotissement n'est pas la solution en cas de vacance* ». Il souhaite que les « *maisons vides* » soient réhabilitées.

M DAURAT (53) indique que « *l'extension de la partie urbanisée néglige la possibilité de réhabilitation de l'habitat vacant existant.....et dénaturera l'aspect du bourg en plaquant des bâtiments standards sur un site assez typique et patrimonial* »

M ANNINO (147) aimerait savoir si la « *parcelle 369 ....sera bien entièrement constructible. Hors sur le plan que vous soumettez dans votre enquête seule une partie de ce terrain sera bien entièrement constructible* » Les réseaux seraient situés en contrebas du terrain.

M PRALONG, (Contribution n°17 -registre papier) « *souhaite que les parcelles B680 et B681...soient placées en zone constructible* ».

## OBSERVATIONS SUSCITEES PAR LE PROJET DE ZONE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ZDE)

### I-03/Protection de la ressource en Eau :

Le contributeur « Anonyme » (04) regrette « l'installation d'une zone industrielle proche d'une zone Natura 2000, à côté de multiples sources et cours d'eau »

Anonyme (08) évoque le « coût des travaux de restructuration du réseau d'eau (existant) sans compter les créations de réseaux pour la zone industrielle » ; Idem (09) qui rajoute le coût de la « réfection du château d'eau ».

M BRICAUD (16) s'inquiète de la répercussion engendrée par la zone d'activité sur la qualité de l'eau. Il précise que Félines « est le point le plus haut ...qui se trouve à cheval sur 3 bassins hydrographiques »

M LE MOGNE (20) indique « que pour 317 habitants il y a déjà des coupures d'eau, le château d'eau étant en mauvais état »

M BOUCHIER (37) constate que « que le bassin de rétention (prévu sur la ZDE) n'intéresse que la plate-forme 2 et son volume n'est pas estimé en fonction des différentes hypothèses de pluies, de ruissellement et d'infiltration. Son moyen de vidange n'est pas indiqué »

D'autres contributions évoquent elles aussi la préservation de la qualité de l'eau, la prise en compte des sources et rivières y compris souterraines. (23+36+46+52+53+56+ 126+129+130+ 179 +182+184)

### I-04/ Capacité de la STEP (Station d'épuration) :

« Anonyme (21) » indique que « la station d'assainissement étant en surcapacité, une extension de celle-ci ou une nouvelle station est-elle prévue »

M NICOLAS (42), représentant la Fédération de Pêche, « demande que les aménagements réalisés soient compatibles avec la préservation qualitative de la ressource en eau, par la mise ne œuvre d'une filière adaptée » Il rajoute que « la capacité de la station d'épuration collective actuelle est déjà insuffisante et ne permettra donc pas de traiter les charges polluantes supplémentaires générées par les projets d'habitat et de zone économique ».

Il regrette l'absence « dans l'étude (d'indications) sur quels dispositifs d'assainissement additionnels ou nouveaux sont envisagés pour traiter cette pollution avant rejet dans le milieu naturel ».

Le questionnement sur le traitement des eaux usées et la STEP de Félines sont reprises dans les contributions :23 + 36+37+56+182---

### I-05/Utilisation de la voie ferrée

« Anonyme » (05) indique que « la voie ferrée est démontée sur une partie du trajet, est inutilisable »

Mme MONTEIL (17) pense « que le chemin de fer ne peut pas servir des objectifs industriels. Il propose une ligne touristique...et appartient à une association ».

M BOUCHIER (37)note que « la bande de continuité réservée de 10m le long de la voie ferrée est en contradiction avec un éventuel usage fret de la voie qui nécessiterait la création de quai de chargement déchargement sur cette zone interrompant le corridor de déplacement requis »

L'utilisation de la voie ferrée est évoquée dans les contributions 36+52+56+126+179+184--

#### I-06/Emplacement de la zone de développement économique (ZDE):

Mme VEGIS (12) explique que « *cette zone n'est située qu'à 170 mètres de l'habitation de familles avec de jeunes enfants* ».

M COSTON (15) précise que « *cette future zone d'activité est située à moins de 200 mètres des premières habitations* »

L'emplacement de la ZDE est notamment mentionné dans les contributions 37+53+56+91+150+  
+177----

#### I-07/Nuisances engendrées par une ZDE

M BOUCHIER (37) s'interroge sur les « *nuisances potentielles autres que sonores et poussières ! Certaines nuisances (odeurs, fumées, fréquences sonores, ....) affectent des périmètres supérieurs à quelques centaines de mètres* »

La contribution « Anonyme » (110) s'inquiète des conséquences de « *l'implantation d'entreprises industrielles* » à proximité « *d'un élevage de poules pondeuses en agriculture biologique installé à Chamborne* »

Les nuisances pouvant être engendrées par une ZDE sont relatées notamment dans les contributions 43+46+47+50+52+53+56+91+108+110+126+178+182+184----

#### I-08/Coût de la Viabilisation de la zone de développement économique.

Mme VEGIS (12) demande par qui sera pris en compte la viabilisation de la zone de développement économique et notamment « *le raccordement aux réseaux électriques, eau potable, assainissement* » ainsi que pour le « *numérique* ».

Mme BRICAUD (55) s'inquiète du montant de « *l'encours de la dette 2022...qui était de 1 063 080 Euros soit 3339euros par habitant.* » Elle souhaite connaître la « *capacité de désendettement de Félines.* »

Ce coût de la viabilisation est évoqué dans plusieurs contributions : 21+23+30+32+36+37+44+46+47  
+53+104+108+117+155+182----

#### I-09/Artificialisation des sols de la plate-forme de développement économique.

Des contributeurs craignent une artificialisation ou « *bétonisation* » de la zone.

Cette artificialisation de la zone est mentionnée dans plusieurs contributions : 13+16+23 +  
37+46+105+117+182+184---

#### I-10/ « Cahier des charges » :

M BRICAUD (16) s'étonne de l'absence de « *cahier des charges ...pour définir des limites et des règles à respecter lors de la création d'une zone d'activité* ».

Cette absence de « *cahier des charges* » est abordée dans plusieurs contributions : 21+37--

## I-11/ Avenir « industriel » de la plate-forme de développement économique :

De nombreux contributeurs ne s'opposent pas au « projet de carte communale partielle » mais au à un « projet industriel » qui s'implanterait sur la zone de développement économique ».

Ainsi Mme ZEMERLI (02) s'inquiète des conséquences engendrées par « les hautes cheminées polluantes.....d'autant plus que la filière pellets est en difficulté ».

Mme BRICAUD (03) regrette « le flou sur la carte communale » ; un contributeur anonyme(04) parle d'« usines polluantes ».

Mme VEGIS (12) indique « concernant la zone d'activité envisagée, aucun détail n'est relaté, il est seulement question de la filière bois »

De nombreuses contributions évoquent « l'industrialisation » de la ZDE :37+49+56+91+94+95+97+102+104+105+108+110+116+117+135+136+139+179+182+184----

## II -OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Un élément important est rapidement apparu lors de l'analyse des contributions. Ce n'est pas le projet de carte communale partielle qui est mis en cause par des contributeurs mais un éventuel projet qui pourrait être installé sur la ZDE. Beaucoup de personnes mentionnent un « projet industriel », « une usine à pellets », « une centrale bio-énergétique », « une chaudière », « une chaudière environnementale », « une industrie du bois volumineuse et polluante », une « zone de valorisation des déchets ».

Ce malentendu est d'ailleurs relevé le 16 mars 2024 par le contributeur « anonyme N°61 » qui écrit « certaines personnes ne comprennent pas le véritable objectif de cette enquête publique qui concerne le droit à construire et non la réalisation d'un projet ».

Erreur également relevée par le contributeur N °118 (Anonyme), le 20 mars 2024, qui demande aux contributeurs d' « utilisez les mots carte communale partielle et non le mot projet dans vos contributions. Sinon refaites en une. Elle risque de ne pas être considérée puisque pour l'instant nous ne pouvons donner notre avis que sur la carte » !

Dans son courrier daté du 21 mars 2024, Mme MISSONIER (Annexe IV-11-08) note que « nombreux ont été les esprits à s'échauffer sur un sujet qui n'a pas de fondement. Il me semble que nombreux sont ceux qui se fourvoient sur le fond de cette enquête publique »

### II / 01\_Pourriez-vous expliquer l'origine de cette erreur d'interprétation? Existe-t-il un projet de la filière bois susceptible de s'installer à Félines ?

### II-02 - En cas d'approbation du projet de carte communale partielle, quelles seraient les activités susceptibles de s'installer sur la ZDE ? Quelles sont les activités de la filière bois dont vous ne souhaiteriez pas l'installation sur la ZDE ?

### II/03 – Dans sa délibération 202282, du 09 décembre 2022, le Conseil Municipal de Félines, a validé l'élaboration de la carte communale partielle et par conséquent la mise en place d'une concertation préalable, prévue notamment par l'article L103-2, 1°, alinéa D du Code de l'Urbanisme et par les articles L121-15-1 à L121-21 du Code de l'Environnement. Pouvez-vous m'indiquer les moyens de publicité utilisés pour informer le public ? Les documents mis à sa disposition, ? Les dates de début et de fin de la concertation et le bilan qui en résulte ? Les difficultés rencontrées lors de cette consultation ?

II/04 Pouvez-vous m'indiquer les dates de réalisation de l'évaluation environnementale ?  
La date à laquelle cette évaluation vous a été remise ?

II/05 - Pouvez-vous m'indiquer les dates de réalisation du rapport de Présentation ? La date à laquelle vous l'avez réceptionné ?

II/06 - Il semblerait que certains renseignements figurant dans ce rapport de Présentation (présence de commerces, lieux en friche aujourd'hui habités, ...) ne soit plus d'actualité. Ces différences entre la période d'élaboration du rapport de présentation et la période de concertation préalable et maintenant l'enquête publique, peuvent-elles s'expliquer par une « mise en sommeil » liée à la crise « COVID » ou y a-t-il d'autres explications

II-07 - Pourriez-vous me dresser l'historique de la parcelle 55, celle de la ZDE ? En me précisant sa situation actuelle au regard de la coupe illégale des bois par le propriétaire précédent.

\*\*\*

Le maître d'ouvrage peut à son initiative et si il l'estime nécessaire, produire dans son mémoire, des observations, avec ou sans rapport avec les points évoqués dans ce PV de synthèse, mais pouvant éclairer le commissaire enquêteur dans la formulation de son avis.

Je vous remettrai, Monsieur le maire de Félines, avant le 22 avril 2024, mon rapport et mes conclusions avec mon avis motivé sur la pertinence du projet.

Cet avis sera soit **FAVORABLE**, soit **FAVORABLE AVEC RESERVE** ; réserve que vous devrez obligatoirement lever ou justifier de cette impossibilité ; soit **DEFAVORABLE**.

J'attire votre attention sur l'importance de cet avis pour la suite de la procédure.

Saint-Beauzire (43), le 27 mars 2024

Le commissaire enquêteur

Pascal MANSION

« ORIGINAL SIGNE »

**REMIS EN MAIN PROPRE, le vendredi 29 mars 2024**, à M Philippe MEYZONNET, maire de Félines (43). Au rapport de Synthèse sont jointes les **Annexes IV-10 -01 à IV-10-189** (Contributions Web) et les **Annexes IV-11- 01 à IV-11-16**. (Contributions par Courriers) ainsi que le **Registre d'Enquête Publique** contenant 23 contributions.

Je soussigné Philippe MEYZONNET, maire de Félines (43) reconnaît avoir reçu ce jour, 29 mars 2024, de M Pascal MANSION, le Rapport de Synthèse de l'Enquête Publique relative au « *Projet d'élaboration de la carte communale partielle de Félines* » et les annexes mentionnées ci-dessus

**Philippe MEYZONNET, maire de Félines**

« ORIGINAL SIGNE »